



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 16	Votants : 23
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Anne JOUANNIC, Monique BOURALY, Stéphanie LE TOQUIN, Ghislain CANTE, David TALMONT, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Séverine PUISSANT, Yoann LE FICHER.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Maurice POUILLAUDE à Pascal ROSELIER
Jean-Pierre RIQUELME à Didier LE GAILLARD
Mikaël MARZIN à Anne JOUANNIC
Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Emilie LORIC à Stéphanie LE TOQUIN
Sonia LE PALLUD à Marie-Pierre PICAUT

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Romy LE HOUZEC
Gabin MOISDON

Absent.es :

Denis DAVID

Secrétaire de séance : Yoann LE FICHER

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025**Délibération n°2025_05_23_30***Nom.Actes (7.1)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu la demande de subvention formulée par les associations locales et extra-communales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2025 de la commune ;

Vu la commission Vie associative en date du 29/04/2025 ;

Considérant l'intérêt général que représentent les actions menées par les associations communales dans les domaines culturel, sportif, social, éducatif et environnemental ;

Considérant les critères d'attribution définis par la commune (activité locale, nombre d'adhérents, actions menées, bilan d'activité et budget prévisionnel) ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Didier LE GAILLARD, élue déléguée aux affaires scolaires, aux sports et à la vie associative présente le rapport suivant :

La commission « Vie associative » s'est réunie afin d'examiner les demandes reçues et d'analyser les dossiers transmis par les associations, conformément aux critères en vigueur définis par le règlement communal.

Au titre de l'année 2025, le tableau récapitulatif des subventions annexé à la présente délibération est présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la répartition des subventions aux associations et organismes, telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération, pour l'année 2025 ;
- **D'AUTORISER** le versement des subventions aux associations listées en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à intervenir au nom de la commune à la signature de tout acte afférent à la présente garantie et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité par un vote à main levée,

Pour : 22

Absention(s) : 1

Contre : 0

Fait et délibéré à Moréac,

Le 23 mai 2025

Le secrétaire de séance,



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

